

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Services de l'automobile

Les élections professionnelles au sein des TPE des services de l'automobile se tiendront du 25 janvier au 7 février 2021 !

Les services de l'automobile, c'est quoi ?

- 414 500 salariés ;
- 141 900 entreprises dont 56 685 TPE.

173 083 travailleurs seront donc concernés par ce vote, soit 41,8 % du salariat.

Notre champ professionnel rassemble 14 filières, à savoir :

- les auto-écoles ;
- les garages ;
- les loueurs ;
- les parkings ;
- les poids lourds ;
- les services rapides ;
- les stations-service ;
- les contrôles techniques ;
- la déconstruction et le recyclage.

Toutes ces filières sont réunies au sein d'une seule et même convention collective : la convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA).

Minima garantis

Depuis le 1^{er} février 2020, les minima garantis ont évolué (aucun salarié ne peut être payé en dessous de ces minima, exemple échelon 3 à 1 601 € bruts par mois).

Prévoyance

La prévoyance est obligatoire dans la convention, vous êtes couvert lorsque vous êtes en maladie (exemple : jusqu'au 45^e jour de maladie, maintien du salaire. Du 46^e jour au 181^e jour, c'est la prévoyance qui prend le relais...).

Capital de fin de carrière

Lorsque vous serez en âge de prendre votre retraite, vous disposerez, suivant les années passées dans la branche, d'un capital pouvant aller jusqu'à 25 482,40 euros pour 41 années de présence dans la profession.

Il y a aussi, l'Apasca, le grand comité d'entreprise pour tous les salariés des services de l'auto. **L'Apasca vous accompagne dans votre vie quotidienne**, dans des domaines aussi variés que les vacances, les loisirs et les spectacles, les séjours scolaires, les études des enfants.

Vous pouvez faire appel à vos administrateurs, qui comme vous, sont salariés dans les différentes filières de la branche. Ils participent chaque mois à des réunions afin de négocier et d'acquiescer des droits nouveaux. Ils organisent des consultations régulières afin d'améliorer la convention collective nationale des services de l'automobile.

Vous l'aurez compris, notre ambition est de nous adresser à un maximum de salariés des très petites entreprises, car ces salariés n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.

Notre enjeu revendicatif n'est-il pas de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises ? La FTM-CGT revendique entre autres :

- un Smic à 1 800 € bruts ;
- une prime d'ancienneté, Un 13^e mois ;
- un temps de travail de 32 heures hebdomadaire ou 200 jours pour les forfaits jours ;
- la retraite à 60 ans pour tous et la reconnaissance de la pénibilité.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 25 janvier au 7 février 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.